

PARIS (MPE-Média) - La loi entérinant l'évolution de Voies Navigables de France (VNF) dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement a été adoptée en 2e lecture ce lundi au Sénat, apprend-on par un communiqué.

Créée en 1991, la société VNF gère, exploite, modernise et développe le premier réseau de voies fluviales navigables d'Europe, précise l'annonce reprise par les ministères de l'Ecologie et du Commerce.

VNF aura notamment à charge de faire évoluer le pourcentage cumulé du fret ferroviaire et fluvial de 14% actuellement à 25% en 2022, dans dix ans, poursuit le texte repris par la Ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet.

Le communiqué précise aussi que les personnels de VNF et les agents de l'Etat de ce secteur d'activités seront regroupés dans un nouvel établissement public.

C.J.